

INSTALLATION TRANSMISSION

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT

À l'issue d'une grande concertation, les Assises de l'installation, menée en 2013 et du vote de la Loi d'Avenir fin 2014, un dispositif d'accompagnement de l'installation et de la transmission rénové s'est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2015.

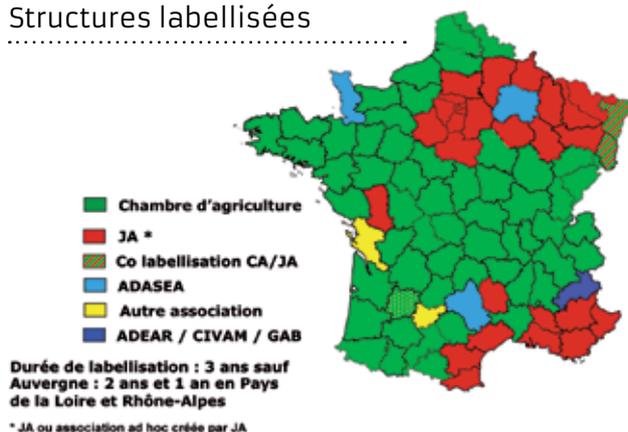
La principale évolution est sans doute la régionalisation du dispositif. A partir d'un cadre national réglementaire, le Comité régional installation transmission, copiloté Etat-Région, définit la politique régionale et sa mise en œuvre. La décision d'attribution des aides à l'installation est prise par le Conseil régional. Une modulation régionale des aides est possible. Dans chaque département, le nouveau Point accueil installation (PAI) devient la porte d'entrée unique chargée d'accueillir et de coordonner l'accompagnement de tous les porteurs de projets. Des Points accueil transmission se développent dans de nombreuses régions également.

Le Plan d'entreprise remplace le plan de développement d'exploitation (PDE). Ce document constitutif du dossier de demande d'aides à l'installation a été revu pour apporter plus de souplesse dans la description du projet. Il ne s'agit pas d'une étude technico-économique qui doit être réalisée en parallèle. Le départ en stage en exploitation pour préparer son projet est facilité, dans le cadre du plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

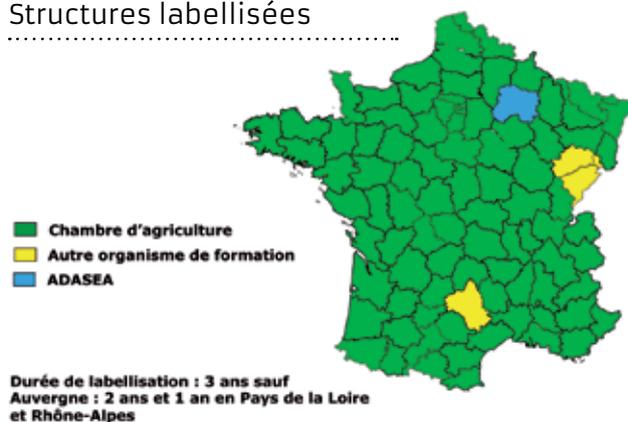
DE NOUVELLES PRESTATIONS

Les Chambres d'agriculture, déjà fortement présentes sur l'accompagnement des porteurs de projets, ont profité de cette rénovation du dispositif pour développer leur offre. La présence des Chambres d'agriculture sur les missions labellisées est renforcée : point accueil installation, Centre d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (CEPPP – accompagnement formation) et stage préparatoire à l'installation «stage 21 heures» (voir cartes ci-contre). Dans le cadre du projet national «Offre commune de services des Chambres d'agriculture», trois premières prestations ont été développées pour l'installation et la transmission. La prestation Installation vise à accompagner les porteurs de projets, bénéficiant ou non des aides nationales à l'installation, dans la construction d'un ●●●

Point accueil Installation (PAI) Structures labellisées



Centre d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (CEPPP) Structures labellisées



Stage 21 h Structures habilitées

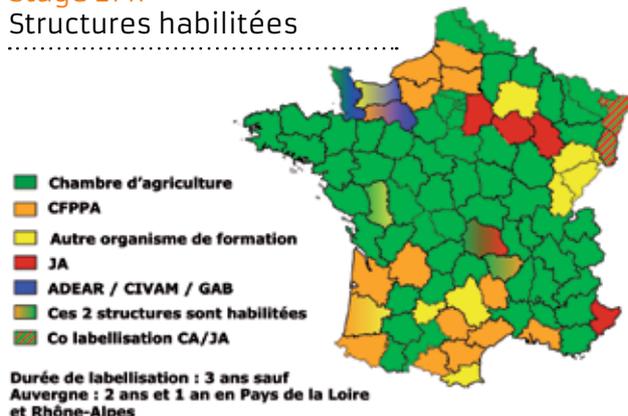


schéma d'installation viable et vivable. L'accent est mis sur la réalisation d'une expertise technico-économique précise et la réalisation de documents de suivi pour que le candidat à l'installation puisse évaluer sa situation aux moments importants des premières années de son installation.

Deux prestations seront également déployées pour accompagner toute personne ayant un projet, plus ou moins avancé, de transmission d'entreprise. La première permettra à ceux qui s'interrogent sur l'avenir de leur exploitation de formaliser un plan d'actions. La seconde, permettra au cédant de connaître plus précisément la valeur de son entreprise, de disposer d'un outil de présentation de son exploitation et d'envisager si besoin des pistes de développement afin de rendre l'exploitation plus attractive pour un repreneur. Ces prestations s'intègrent dans la « démarche qualité des services » suivie par plus de 80 Chambres d'agriculture et seront déployées en septembre 2015. Les Chambres d'agriculture sont également toujours en charge des mis-



La prestation Installation vise à accompagner les porteurs de projets, bénéficiant ou non des aides nationales à l'installation, dans la construction d'un schéma d'installation viable et vivable

© Production Perig - Fotolia.com

sions de service public : répertoire départ installation, pré-instruction des dossiers de demande d'aides et l'Observatoire national de l'installation/transmission. Plusieurs centaines de conseillers installation transmission sont ainsi mobilisés, dans toute la France. Plus que jamais, les Chambres d'agriculture sont au cœur de

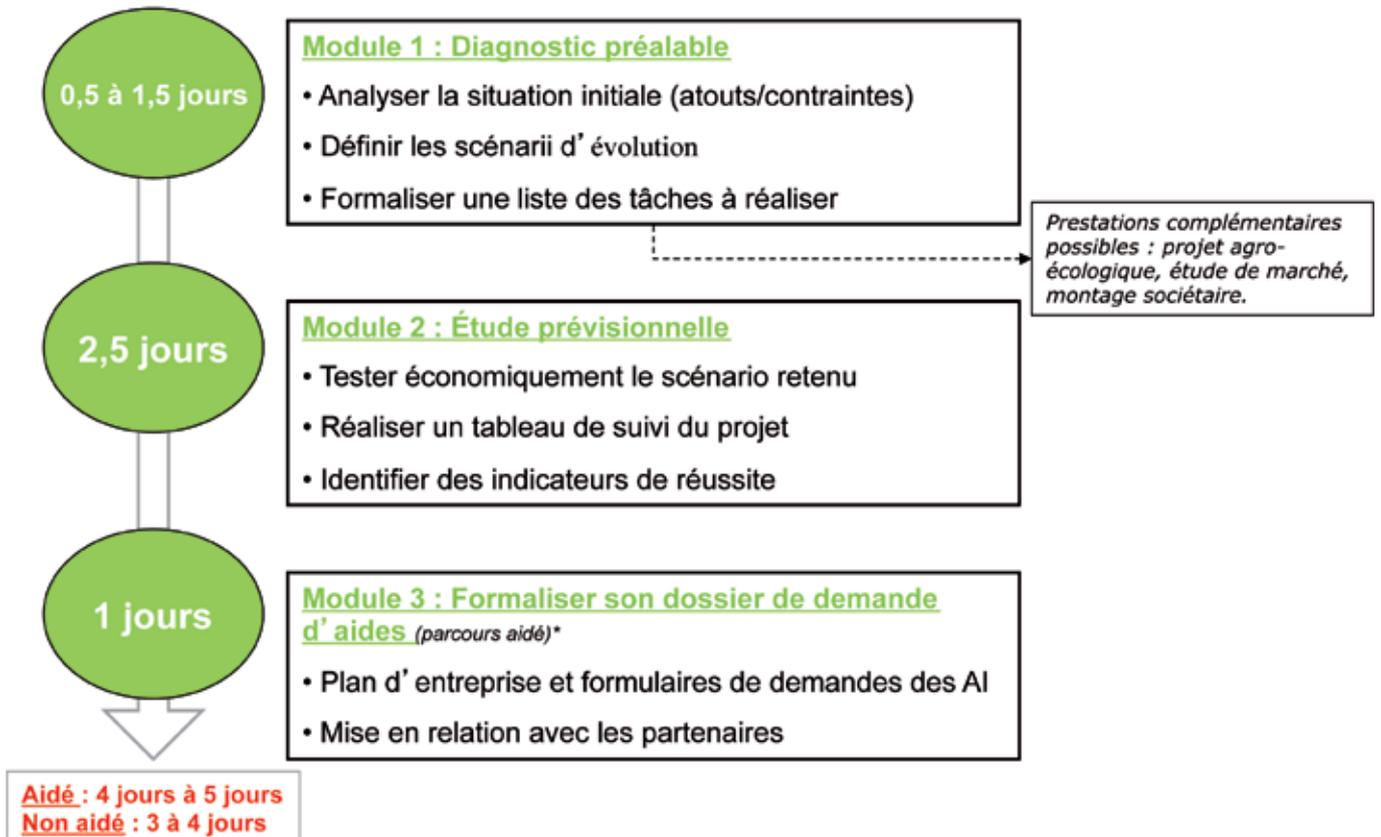
l'accompagnement des projets de transmission, reprise, création d'exploitations agricoles ! ●

Amandine KERGUILLÉC
Dominique BOUVIER
Romain FONTAINE
Gaël DAVID

Chambres d'agriculture France
Service entreprises et installation

REUSSIR SON INSTALLATION

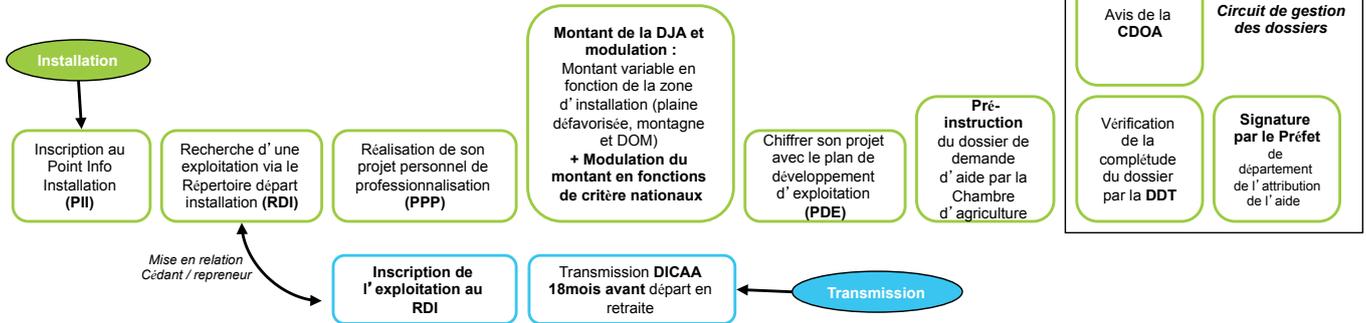
Construire un projet solide



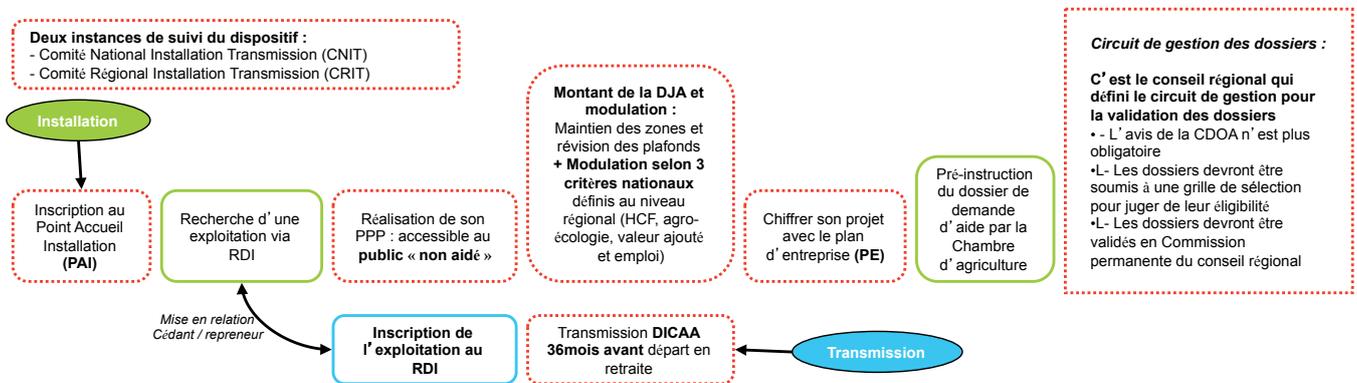
PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF

2015 : Un nouveau dispositif d'accompagnement à l'installation / transmission

➔ DISPOSITIF ANTERIEUR au 1er janvier 2015



➔ NOUVEAU DISPOSITIF en vigueur au 1er janvier 2015



© Walter Anoko.com



Raymond VIAL

Président Chambre d'agriculture de la Loire, en charge des dossiers installation transmission à Chambres d'agriculture France

« Les Chambres d'agriculture se sont mobilisées pour donner du sens au nouveau dispositif : accompagner tous les jeunes et les cédants aux moments-clés de leurs projets de création ou de transmission de leur entreprise ».

Plusieurs centaines de conseillers Chambres sont à disposition des porteurs de projets pour les accompagner dans la réussite de leur installation.